

CR du Conseil Municipal de la Commune de Senouillac

N° 23 du 26 Septembre 2017

Convocation : du 15 Septembre 2017

Présents : Bernard FERRET, Maire, Sandra VICENTE Adjointe, Christine DURIEZ, Verena VOARINO, Sébastien ALAUZET, Vincent CLASSINE, Manon ISSERTE, Lorraine FONVIELLE, Grégory FABRE; Nicolas TRICHAUD; Nicolas RAYNAL.

Absent Excusé :

Secrétaire de Séance : Sandra VICENTE

Procurations : Emmanuel BISTES à Sébastien ALAUZET ; Corine MALBERT à Sandra VICENTE Gilles FORT à Bernard FERRET, Nicolas Raynal à Gregory FABRE, Patricia VELLARINO à Verena VOARINO.

Approbation du dernier CR du conseil N° 22 du 26 Juillet 2017

DELIBERATIONS :

1. **Décision modificative sur le budget assainissement :**

Nous avons provisionné sur le budget investissement opération 105 (rénovation du réseau route de l'Aval) un montant de 6 000€ pour la partie étude : Compte 2031 (études) il est proposé d'ajouter 4 000 € de plus et de les prélever depuis le compte 2315 (réalisation) toujours dans la même opération 105.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2. **Boulangerie et espace santé partagé**

Le coût des travaux est estimé de façon précise sur devis et engagement à 247 346€ HT (maître d'œuvre et travaux). Nous finançons également le four (16 666€ HT) que nous louons ensuite au boulanger soit un total de 264 012€.

Côté subventions

Subventions Boulangerie et espace santé			
		Montant Retenu	Montant
DETR Boulangerie	25%	79 441,00 €	19 860,25 €
DETR Espace Santé	20%	40 045,00 €	8 009,00 €
Région boulangerie	20%	264 012,44 €	52 802,49 €
Leader Espace Santé	Demandé ou Attendu	40 %	40 000,00 €
		Total Sub	120 671,74 €
		Reste à charge HT	143 340,70 €

A ce jour, le total des subventions obtenues est de 120 671.74€ soit 45.71%. Il nous reste à financer 143.340€. Nous avons fait le choix de ne plus solliciter l'enveloppe du FDT au département pour la destiner au projet d'aménagement du centre bourg. A savoir que la plupart des organismes qui nous subventionnent déduisent du montant des travaux le total des loyers que nous sommes censés percevoir sur 10 ans.

Comme nous l'a suggéré notre trésorier lors d'un point comptable sur notre commune, vu notre faible taux d'endettement (hors budget assainissement : 461 804.37€), il est préférable de préserver notre fond de roulement et de privilégier l'emprunt, d'autant plus avec les faibles taux actuels.

Point sur l'endettement actuel :

	Capital initial	Date début	Date fin	CRD au 31/12/2017	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Atelier municipaux , voirie , divers	280 000,00 €	2006	2026	129 500,00 €	19 322,00 €	18 769,00 €	18 216,00 €	17 663,00 €	17 110,00 €	16 557,00 €
Cantine Garderie	170 000,00 €	2007	2022	71 696,00 €	15 260,00 €	15 260,00 €	15 260,00 €	15 260,00 €	15 260,00 €	15 260,00 €
Epareuse	30 000,00 €	2011	2018	3 214,00 €	4 437,00 €	1 802,00 €				
Tracteur	75 676,00 €	2010	2017	0,00 €	11 518,00 €					
Mairie, école, trésorerie	274 461,00 €	2011	2026	223 720,00 €	31 563,00 €	31 103,00 €	30 620,00 €	30 146,00 €	29 686,00 €	29 226,00 €
Avance TVA Taux 0	11 682,00 €	2015	2017	0,00 €	11 682,00 €					
				428 130,00 €						
Échéance Annuelle Capital + intérêts					93 782,00 €	66 934,00 €	64 096,00 €	63 069,00 €	62 056,00 €	61 043,00 €

- Donc pour financer le reste à charge, nous avons sollicité deux banques : le Crédit Agricole et la Banque Postale. Les 2 banques ont proposé le même taux. Nous avons donc retenu le Crédit Agricole.

Pour un emprunt d'un montant de 145 000€ sur une durée de 10ans à 1.21%

Echéance mensuelle de 1 283.52€ qui sera remboursée par les loyers .

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

- Il est également demandé de financer de la trésorerie dans l'attente du retour des subventions, pour cela Il est proposé de faire un crédit relais sur maximum 24 mois d'un montant de 120 000€ au taux de 0.9% l'an. Ce prêt relais sera remboursé au fur et à mesure que nous percevrons les subventions. Pour la TVA nous sommes sur le budget annexe bâtiments locatif communaux qui est assujetti au même régime TVA que les entreprises donc elle nous sera remboursée dans le trimestre.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3. Autres investissements.

Il est proposé également au conseil, vu les faibles taux de crédit, d'établir un emprunt pour d'autres travaux d'investissement à financer assez rapidement : La mise en accessibilité du cimetière, le décrépiage de l'ancienne Agence Postale, le passage piétonnier côté mairie vers la boulangerie et le stationnement côté « M et Mme Varenne ».

Autres investissements				
Pietonnier boulangerie / mairie et côté Varenne		Montant HT	TVA	TTC
Piétonnier	Ent Fournier	12 382,90 €	2 476,58 €	14 859,48 €
Piétonnier	Ent Fournier	4 177,80 €	835,56 €	5 013,36 €
Cimetiere	Ent Sablayrole	16 884,00 €	3 376,80 €	20 260,80 €
Cimetiere	Dalles alvéolées / Eco vert Sud	3 153,60 €	630,72 €	3 784,32 €
ad'ap signalitique et rampes	devis handi normes points retenus	8 077,90 €	1 615,58 €	9 693,48 €
Crépis poste	Ent Martineau	17 700,00 €	3 540,00 €	21 240,00 €
Toiture garage poste	Ent Martineau	3 852,00 €	770,40 €	4 622,40 €
		66 228,20 €	13 245,64 €	79 473,84 €
Subvention pietonnier /cimetiere				
			Montant Retenu	Montant
Région espace pietonnier		20%	16 560,70 €	3 312,14 €
DETR Ad'ap		40%	9 961,00 €	3 984,00 €
FDT ad'ap		25%	20 608,70 €	5 152,18 €
participation	6	250,00 €		1 500,00 €
			Total Sub	13 948,32 €
			Reste à charge	52 279,89 €

Il est proposé de faire appel également à l'emprunt : 50 000€ à 1.21% sur 10ans

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4. Point sur le personnel.

Suite à la volonté de Mme Christine Espinasse de nous quitter pour se rapprocher de son domicile, nous avons lancé un appel à candidature auprès de CDG81. Nous avons reçu plus de 25 CV (beaucoup hors sujet) et reçu en entretien cinq personnes.

La commission personnel a retenu Mme Nicole LAMBERT. Il nous faudra créer le poste par délibération, et attendre son arrêté de mutation.

Nous devons délibérer afin de pouvoir établir son contrat sur : le recrutement d'un agent contractuel non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Point sur les travaux :

- Boulangerie :

Démarrage le lundi 25 Septembre, prévision fin des travaux : mi Février.

- Assainissement. Travaux démarré semaine 37. Nettoyage du chantier, dégagement de la terre végétale, creusement de l'étang N°1, déblai/remblais dans le N° 2. Besoin de positionner une pompe de relevage pour les eaux usées du vestiaire du foot.

- Travaux de voirie (SIVU) vont démarrer à partir du mois d'Octobre. Rappel : La voie communale est refaite par nécessité nous en profitons pour tester un nouveau type de revêtement devant être plus solide dans le temps d'où le choix d'une voirie avec fort passage de véhicule lourd.

- Aménagement centre bourg : Réunion du 18 Septembre avec notre maître d'œuvre en présence des représentants des propriétaires de réseaux (SIAEP, SDET, télécom conseil départemental voirie et infrastructure numérique, Enedis, Orange et Collecte des déchets.) à venir : réunion avec les représentants des structures susceptible de nous subventionner les travaux.

- Aménagement route de Laval : Nous avons profité de la réunion précédente pour aborder le même sujet sur cette route (propriétaires de réseaux). A venir : réunion avec la commune de Rivière pour faire une continuité dans l'aménagement d'un chemin doux vers la RN 988. Attention ! la partie voirie de ce projet est de la compétence de l'agglomération maintenant. Ils en sont informés, mais c'est à nous de monter le projet qui sera ensuite présenté à l'agglomération.

- Cimetière : les travaux de mise en conformité (plan Ad'Ap) ont démarré. Nous en profitons pour poser une canalisation pour installer un point d'eau à l'entrée.

Divers et compte rendu de réunion

- RDDECI : Gregory : Jusqu'à 2016 c'était le SDIS qui contrôlait la bonne fonctionnalité de nos bouches incendie (état, débit ..) la DECI (Défense Extérieur Contre l'Incendie) est soumise à de nouvelles règles depuis Novembre 2016. Ce contrôle du bon fonctionnement est sous la responsabilité de la mairie. Il nous appartient de mettre en place rapidement un cahier de suivi des PEI (points d'eau incendie). Mais aussi définir les risques et adapter les installations en proportion des risques à combattre. Sujet à affiner en urgence dans les mois à venir. Nous devons créer un groupe de travail.

- Trifyl : Christine :

Nos élus conseillers départementaux nous ont conviés à une réunion de présentation sur le site de Labéssière Candeil afin de nous présenter un nouveau projet : Le bioréacteur. A compter de 2015, la loi de transition énergétique impose une réduction des déchets de 30% à horizon 2020 et de 50% à horizon 2025. Souhait de supprimer les déchets alimentaire des ordures ménagères. Diverses recommandations et propositions sont faites pour réduire les déchets en général. En trois axes : Sensibiliser/ Valoriser la matière / Valoriser l'énergie.

- Point école et ALAE (rentrée) : La rentrée s'est bien passée dans l'ensemble.

- Point CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et agglo

Après de nombreuses réunions, nous sommes en fin de phase d'évaluation des charges. Il reste encore quelques points à définir (par exemple le cas des emplois aidés). C'est la partie école qui est la plus délicate avec le plus de cas particuliers.

L'étude des charges nettes est en cours de finalisation : Sénouillac : **91 320€** (cantine, travaux d'entretien des agents, fluides, fournitures scolaires, bus.....). Il faut y ajouter les charges de personnel : **132 031€** (personnel école + temps des agents technique pour l'entretien) et également **12 231€** correspondant à la participation ALAE et Elfes des vignes. Soit un total charges de **235 583€**.

En recette : la participation des parents (cantine et ALAE) : **40 544€**, le fonds d'amorçage et divers : **10 910€**. Soit un total recettes de : **51 454€**

Coût net : 184 129€ soit 1 860€ /enfant/an.

Il est constaté une forte disparité entre les différentes communes avec une variante de 1 103€ par enfant à 2 818€ avec une moyenne à 2 050€/enfant.

En investissement, le montant retenu pour Sénouillac est de **20 432€**. Si ces chiffres étaient arrêtés, nous aurions à verser à l'agglo tous les ans la somme de **204 561€** pour la compétence scolaire.

Questions Diverses :

- Bassin des Lizes : Possibilité de rachat pour 1€ symbolique plus frais notariés. A nous de déterminer lorsque nous serons propriétaire son utilisation. Ce bassin pourra être remblayé parce que nous avons implanté une bouche incendie installé en 2016.
- Questions diverses sur la lettre d'information et agenda 2018.
- L'ensemble du Conseil Municipal remercie les associations ayant participé au forum des associations le samedi 2 septembre.

Date du prochain conseil : Mercredi 25 Octobre à 20h15

Séance clôturée à 23h00

Bernard FERRET	Sandra VICENTE	Gilles FORT	Patricia VELLARINO	Nicolas RAYNAL
Verena VOARINO	Grégory FABRE	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT	Lorraine FONVIELLE	Emmanuel BISTES	Sébastien ALAUZET	Manon ISSERTE